

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAlkirk 1139

SEPTEMBRE 1940

Devant une tombe

Par Omer Héroux

On sait qu'il y a plusieurs années déjà la santé de Mgr Gauthier avait inspiré à tous de sérieuses inquiétudes. Ceux qui le voyaient de près ne pouvaient depuis s'empêcher de redouter la catastrophe qui, si brusquement, vient d'achever sa carrière. Ils le devinaient atteint jusque dans l'intime de son être.

Mais la façon dont il avait triomphé de rudes assauts, son apparence robuste encore, l'énergie et la ténacité avec lesquelles il s'acharnait à sa haute tâche, le silence que l'on gardait sur des revers temporaires, faisaient illusion à la plupart.

La foule s'habitua à croire qu'il avait repris sa forte santé d'autrefois. Aussi, jeudi matin, lorsqu'on apprit qu'il avait déjà reçu l'extrême-onction, la surprise et la douleur se mêlèrent dans l'émoi populaire.

Tout de suite, on appréhenda le pire. Car l'on se rappela alors à quel point ce quasi-septuagénaire avait été éprouvé jadis, quelle facile proie il devait être pour une nouvelle et grave attaque.

On sait la suite et comment, après trois jours de maladie, le troisième archevêque de Montréal s'est à jamais endormi.

* * *

Mgr Gauthier aura travaillé jusqu'à la dernière heure. On dit qu'il a offert sa vie pour ses frères. C'est à eux qu'il aura donné ses suprêmes pensées. A ceux qui faisaient leur retraite annuelle, il adressait, quelques minutes avant l'attaque qui devait l'emporter, une dernière allocution.

Ces discours de retraite, les prêtres du diocèse en parlaient toujours avec grande admiration. — C'était presque trop parfait, nous disait l'un des hommes les plus cultivés du clergé montréalais. J'ai entendu beaucoup de ces allocutions en Europe, je n'en ai pas entendu de supérieures... Il commentait saint Paul, nous disait un autre, et je ne l'ai jamais vu porter plus de soin dans ses grands discours publics que dans ces causeries familiales...

M. le chanoine Harbour racontait, il y a deux ou trois ans, que l'un des plus vifs soucis de Mgr Gauthier était l'enseignement du catéchisme aux petits. — En effet, nous disait quelqu'un à qui nous rappelions ce texte, et il ne manquait jamais de dire: Voyez à ce qu'ils comprennent bien. C'est un vocabulaire nouveau qu'ils rencontrent: expliquez-leur tout, ne craignez pas de trop insister, ne soyez satisfaits que lorsque les mots pour ces enfants auront acquis un sens clair, précis, qui ne laisse pas de vague dans leur esprit...

L'on pouvait relever dans ce souci, comme dans l'autre recommandation que rappelait M. le chanoine Harbour, — le soin à donner aux confessions des petits, — la preuve à la fois du grand amour de l'évêque pour les enfants et de sa volonté de leur faire, dès l'éveil de la pensée, des consciences droites, sainement éclairées.

La preuve aussi de cette passion de la doctrine, de la clarté, qui lui faisaient suivre de si

près l'enseignement de ses jeunes clercs...

Certains traits de la physiologie morale et intellectuelle de Mgr Gauthier s'imposaient tellement qu'ils reviennent à la mémoire de tous.

Ce fut, par exemple, l'un des plus remarquables prédicateurs de notre pays, dont les discours, magnifiquement dits, et qui remuaient les foules, auraient ensuite fait la joie du lecteur s'il n'avait eu une sorte d'horreur à se laisser imprimer; car, il savait écrire et il composait toujours son texte avec le plus grand soin.

Il suffit de se reporter à son éloge funèbre de Mgr Bruchési pour constater que nous avons possédé peu d'orateurs de cette envergure. A Lourdes, à Chicago, où il parlait à côté d'hommes éminents et de tous les pays, on l'a infiniment admiré. Tous les auditeurs du congrès eucharistique de Québec ont encore dans la mémoire le grand discours qu'il y prononça.

* * *

Mais il ne faudrait point que ces traits éclatants fissent perdre de vue les services qu'a rendus Mgr Gauthier dans sa vie quotidienne, dans l'administration du diocèse, dans les œuvres sociales, dans les œuvres de jeunesse, etc.

Le temps passe si vite que peu de gens savent peut-être aujourd'hui que Mgr Gauthier fut l'un des tout premiers membres, et l'un des plus assidus, du Comité de l'École sociale populaire. Il se rendait régulièrement de l'évêché à l'Immaculée-Conception pour assister aux réunions de ce groupe, dont l'œuvre a pris de tels développements. Il fut l'un des premiers et des plus ardens promoteurs du syndicalisme catholique. Non seulement, il a prêché par la parole et par la plume; mais il a mis directement la main à la pâte. Il fut, si nos souvenirs ne nous trompent point, l'aumônier du premier syndicat catholique constitué à Montréal. C'est à lui aussi, croyons-nous, qu'il faut, pour une large part, attribuer la désignation à l'œuvre générale du syndicalisme d'un prêtre éminent, le regretté Edmour Hébert. C'est à lui encore que les syndicats doivent certains des plus utiles coups de main qui leur aient été donnés à Montréal.

Quelqu'un qui connaît très bien cette histoire nous disait: Mgr Gauthier a pu, en tout cela, ne pas faire très grand bruit. Il a été l'un des pionniers du mouvement et l'un de ses amis de toujours. Sa fidélité ne s'est jamais démentie. Elle a été singulièrement féconde.

* * *

Archevêque de Montréal, Mgr Gauthier était de droit chancelier de l'Université. Il en avait été de longues années le recteur; il en avait même été le vice-recteur, au temps où elle n'était encore que succursale de Laval; il fut l'un des principaux auteurs de l'évolution qui fit de l'ancienne succursale une institution autonome, indépendante. Il a donné à son progrès tout l'effort dont il était capable. Aucune œuvre, semble-t-il bien, ne lui a davantage tenu au cœur; aucune peut-être ne lui a causé

plus de tribulations, ni demandé plus de travail.

Il avait rêvé d'une institution magnifique et puissante; il a vu son rêve à demi réalisé, puis, paralysé dans son essor par toute une série de circonstances hostiles. A trois ou quatre reprises il a paru que les obstacles allaient disparaître, que la difficulté allait être surmontée. Mais une crise survenait qui remettait tout en état.

Puis, ce fut la guerre... Mais le tenace ouvrier, s'il n'a point eu la joie de voir la reprise des travaux, a pu fermer les yeux sur une vision d'espoir.

Et l'on ne pourra jamais dissocier son nom de celui de l'Université de Montréal.

* * *

Mgr Gauthier fut dix ans auxiliaire de Montréal, puis, pendant près de vingt ans, administrateur du diocèse — l'un des plus considérables du monde, l'un de ceux qui, par le nombre des fidèles, par la variété de leurs origines, par l'importance des œuvres dont il est le siège, par sa situation dans un pays mixte, imposent à l'évêque les plus lourdes obligations.

Il faudrait un livre tout entier, et il faudrait être au courant de toutes les choses ecclésiastiques, pour dire l'importance de l'œuvre réalisée par Mgr Gauthier, au cours de ce long épiscopat, en des circonstances particulièrement délicates.

Mais, du dehors même, on peut deviner que l'effort fut très considérable, qu'il y faut peut-être même trouver l'une des causes d'une fin trop rapide. On ne peut indéfiniment forcer un organisme déjà usé.

* * *

Mgr Gauthier était montréalais de naissance; il a passé à Montréal sa vie entière, sauf quelques années d'étude à Rome. Il aimait sa ville, il savait admirablement parler d'elle et il en était aimé. On voit aujourd'hui les protestants comme les catholiques, les Anglais comme les Français s'incliner devant sa tombe.

Homme d'étude, de cabinet, Mgr Gauthier était, les circonstances le demandant, à la hauteur de toutes les manifestations extérieures. Son éloquence le servait magistralement et la nature l'avait fait grand seigneur. Il était à l'aise partout.

Moins que personne nous n'avons qualité pour soulever le voile de sa vie intérieure; mais, comme tout le monde, nous fîmes, au jour des grandes fêtes religieuses, édifiées par la souveraine dignité du pontife et nous entendions dimanche l'un de nos curés parler avec émotion de la piété mariale du grand disparu; nous pouvons répéter ce mot qu'il disait à l'un de ses prêtres: La première piété de l'Archevêque de Montréal doit être envers la Vierge...

Le vieux Montréalais n'oubliait jamais que Montréal, jadis, s'appelait Ville-Marie.

* * *

Le diocèse de Montréal, en moins d'un an, a subi trois grands deuils. C'est en septembre dernier que disparaissait le vieil archevêque dont le souvenir est lié à certaines des heures les plus radieuses de notre vie religieuse. Il y a deux mois à peine que tombait l'admirable auxiliaire qui travaillait dans l'ombre avec un inlassable dé-

(Suite à la page 2)

Sermon prononcé à l'Oratoire St-Joseph

Par le R. P. Jean d'Auteuil Richard, S.J., de l'École sociale populaire, à l'occasion de la Fête du Travail, 1er septembre 1940

C'est avec des sentiments de joie et de fierté, mes chers Frères, que je contemple ces milliers de travailleurs catholiques de la grande métropole canadienne qui, au lieu de profiter de cette Fête du Travail pour s'évader en dehors du monde du travail, viennent au contraire la célébrer dignement et religieusement en ce sanctuaire si renommé du Mont-Royal.

Vous venez y retremper votre foi dans la grandeur et la dignité du travail humain inséré dans les perspectives de la doctrine chrétienne; vous venez jusque dans son propre sanctuaire renouveler votre confiance dans la protection du patron des ouvriers, saint Joseph; vous venez par ce geste de foi implorer le Divin Travailleur de Nazareth de bénir votre travail, vos familles qui vous accompagnent dans ce geste familial, vos frères les ouvriers, et la patrie tout entière. Travailleurs catholiques, vous venez en même temps rendre publiquement vos hommages de gratitude et de filiale soumission à l'Eglise, votre mère, toujours si remplie de sollicitude pour les travailleurs, et dont nous nous plaignons à sauler la présence visible au milieu de nous en la personne de Son Excellence Mgr l'Archevêque du diocèse.

Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette Fête du Travail pour nous recueillir, repenser la valeur de votre mouvement, en mesurer à nouveau l'importance primordiale dans vos vies individuelles comme dans celle de la nation. Il arrive souvent que, pris par les préoccupations quotidiennes de la vie, nous perdions un peu de vue les perspectives qui donnent leur sens et leur valeur à nos activités professionnelles. Cette courte méditation syndicale, j'ose l'espérer, ne sera pas sans utilité pour les syndiqués qui m'entendent ni sans intérêt pour l'immense auditoire auprès duquel, par le truchement de ma voix, vous avez aujourd'hui audience, je veux dire la grande république voisine et amie des Etats-Unis et les pays de l'Amérique du Sud, auxquels les liens d'une commune culture, latine et catholique, nous unissent d'une façon très étroite.

I

Travailleurs de Montréal, êtes-vous simplement des fidèles venus rendre hommage à votre saint patron? Non, vous n'empressez-vous de me répondre: nous sommes des syndiqués. Et en effet vos rangs pressés autour de la chaire sont l'image des rangs non moins compacts que vous constituez sur le terrain professionnel de votre métier.

C'est sans doute la dure expérience de la vie qui a enseigné à la plupart d'entre vous le chemin du syndicat. Partisan décidé de l'individualisme libéral dont notre atmosphère est saturée, vous vous étiez peut-être lancé dans la vie, confiant dans

(Suite à la page 2)

Cooperation between Labor and Capital

English address of Rev. Patrick J. Carroll, C.S.C. at the Oratory of St. Joseph, Montreal, 1st September 1940

Every evidence connected with this celebrated shrine erected here on Mount Royal suggests the inception and perfection of labor. The foundations of the building were dug and the stones were erected by the labor of hands. The humble religious brother, Frere André, who brought international renown to this place of miracles was himself consecrated to God in a life of labor. The priests and brothers who spend their days and nights here in the service of this beautiful temple of worship and prayer are given to a ceaseless life or service. St. Joseph to whose honor this shrine is erected worked with the tools of his craft to support the Son of God made man and Mary the Mother of the Son of God. He labored to support Christ the Redeemer of the World and the woman chosen to be Christ's mother, as his humble part in the great drama of our salvation. St. Joseph lifted labor to the dignity of a calling, and Christ the Son of

God blessed that calling with His presence at the work bench to the His foster father.

Labor Day, then, is a recall to the Christian laboring man, not only of the mass struggle to better his social and economic life, but also of the rich heritage brought to his calling and to his work through the example and tradition of St. Joseph. The Christian worker, be he a skilled, or a common laborer, has a spiritual kingship with St. Joseph the carpenter, and with Christ who was Joseph's helper, that enriches his thoughts and sweetens his labors with comfort and hope.

Sees Interdependence

No trade, craft, business or profession is isolated. It can not function by itself. You may no more separate any craft or common labor from the body of the nation than you can separate any organ from the human bo-

(Suite à la page 4)

Devant une tombe

(Suite de la 1ère page)

vement. Et voici maintenant que s'abat le chef qui depuis vingt ans portait le poids du jour et de la chaleur.

Mais, dans leurs deuils répétés, les catholiques du diocèse auront eu ce bonheur de retrouver tout de suite le Père autour duquel se grouper. Il n'y aura même pas eu pour eux une heure d'interrègne.

Son Excellence Mgr Charbonneau est aujourd'hui l'archevêque de Montréal. Il apporte à notre église la jeunesse, la force; il semble que des circonstances heureuses l'aient de loin préparé à ses hautes fonctions.

Mais il est d'abord l'évêque, le représentant du Christ, le pasteur de nos âmes.

Très simplement, mais en tout respect, nous lui faisons l'hommage de notre entier et filial dévouement.

Le Devoir, 3-IX-40.



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.

Sermon prononcé à l'Oratoire St-Joseph

(Suite de la 1ère page)

voire énergie et votre valeur personnelle, sûrs de pouvoir faire votre chemin comme l'on dit, vers un avenir de prospérité et de bonheur.

Hélas! Vous avez tôt fait de vous buter à des difficultés que votre courage se sentait impuissant à vaincre. Vous avez peut-être été la victime d'injustices criantes que vous vous sentiez, dans votre isolement, tout à fait incapables de redresser. Vous avez entrevu des conditions nouvelles de vie et de travail où il ferait meilleur, pour vous et vos frères, de vivre et de travailler. Mais les dures réalités de la vie vous ont appris votre impuissance à réaliser, à vous seuls, vos beaux rêves.

Vous avez compris alors, que ce que l'énergie, la bonne volonté et le savoir-faire d'un seul ne pouvaient réaliser, les efforts conjugués de plusieurs sauraient l'accomplir. Groupés ensemble, vous sauriez vaincre les difficultés qui vous arrêtaient, redresser les injustices qui vous meurtrissaient, réaliser un peu de cet idéal de fraternité humaine que vous aviez entrevu.

Voilà pourquoi vous vous êtes syndiqués.

Et en vous associant ainsi à des compagnons de travail pour constituer des syndicats, vous n'usurpiez les droits de person-

ne. Vous ne faisiez que suivre la pente naturelle qui pousse l'homme à s'associer à l'homme pour atteindre plus sûrement des objectifs communs. Jaillie de la nature même de l'homme, cette inclination constitue un droit imprescriptible que ni l'Etat, ni des sociétés et des individus ne peuvent dénier aux ouvriers qui veulent s'en prévaloir pour des fins honnêtes sans léser gravement la justice sociale. Tel est l'enseignement traditionnel de la philosophie que l'Eglise, en ces derniers temps surtout, a sanctionné de tout le poids de son autorité.

Or l'exercice de ce droit dans notre société contemporaine n'est plus seulement légitime, mais nécessaire et indispensable. En effet, que devient l'ouvrier, isolé et abandonné à lui-même, dans cette formidable organisation de l'industrie moderne, où le patronat devient de plus en plus anonyme, impersonnel et irresponsable?

Un rouage quelconque, interchangeable à volonté, qui pour peu que la direction veuille abuser de sa puissance — ce qui hélas! n'est pas inouï — en devient le jouet et la victime et ne peut obtenir le respect élémentaire dû à sa dignité d'homme et de chrétien. L'histoire industrielle du XIX et du XXe siècles en Europe et en Amérique en fournit les preuves irréfutables.

C'est le syndicat qui, en groupant les ouvriers et en leur permettant d'opposer à la puissance des capitaux coalisés la puissance du nombre, assure la li-

berté et la justice. Quand les partis en présence sont sincères et bien disposés, ils ont tôt fait d'organiser une intelligente collaboration du capital et du travail, au plus grand avantage de l'industrie entière et de la paix sociale.

II

Travailleurs syndiqués de Montréal, une deuxième fois, je vous interroge et je vous demande: qui vous êtes?

Et vous me répondez: nous sommes des *syndiqués nationaux*.

Que vous soyez des syndiqués nationaux, cela semble tout naturel, puisque vous êtes tous des Canadiens, et cependant ce caractère de *national*, que vous affichez si fièrement et si justement, est un signe de contradiction dans la classe ouvrière, canadienne, car, par une curieuse anomalie, près de 50% des effectifs syndicaux du Canada se rangent sous l'étiquette d'*internationale*.

Il y a à cela une explication historique assez compréhensible.

Lorsque il y a un peu plus d'un demi-siècle, le Canada s'est lancé à fond de train dans l'industrialisation, notre grand voisin du Sud, plus riche, plus peuplé, mieux favorisé par la nature, nous avait déjà devancé et s'était doté d'une vie industrielle prodigieusement intense. Déjà on y comptait de nombreuses et importantes agglomérations ouvrières. Le problème social s'y était vite posé dans toute son acuité, créant une fermentation qui s'exprima bientôt

par la voix d'un syndicalisme vigoureux.

Aussi quand, brusquement et sans transition, le réseau serré des problèmes créés par l'industrie et le grand commerce s'abattit, vers la fin du siècle, sur notre Canada et en particulier sur notre province de Québec, jusqu'à ce jour presque exclusivement agricole, c'est tout naturellement vers les Etats-Unis que les ouvriers canadiens inexpérimentés se tournèrent pour trouver la solution à leurs problèmes.

Si d'une part, le syndicalisme de la grande république, ne dédaignait pas de grossir un peu ses effectifs en embauchant dans sa croisade les ouvriers canadiens, par contre ceux-ci ne pouvaient qu'être fascinés par la puissante organisation américaine, avec sa caisse bien garnie, ses secrétariats et ses journaux, ses cadres, ses propagandistes officiels et ses effectifs imposants.

C'est à la faveur de ces circonstances que le syndicalisme américain, dit *international*, s'est installé chez nous. Dès lors les syndicats canadiens, n'ont été le plus souvent que le prolongement en terre canadienne d'organisations américaines, payant tribut à des caisses étrangères, soumis à des chefs stationnés à New-York, Washington, ou Chicago. En un mot le Canada ouvrier devenait une colonie du syndicalisme américain.

Si les circonstances particulières d'il y a cinquante ans expliquent et excusent largement nos ouvriers de s'être mis si facilement sous la tutelle du syndicalisme américain, il y a longtemps que ces raisons ne valent plus et que cette situation assez humiliante aurait dû cesser.

La solidarité verticale des diverses classes d'une même nation découle de la nature même des choses et doit prévaloir sur la solidarité horizontale de la classe ouvrière par-dessus les frontières.

Voit-on les *Trade Unions* d'Angleterre dirigés par le fameux *Front du Travail* allemand ou les syndicats suédois dirigés par des chefs espagnols ou portugais? La malheureuse France a appris d'une façon tragique les méfaits de l'internationalisme: la fameuse *Confédération générale du Travail*, l'organisation syndicale française la plus puissante, avait depuis longtemps proclamé le dogme de la solidarité internationale des travailleurs; ses chefs donnaient à leurs troupes des instructions qui ignoraient les exigences les plus élémentaires du patriotisme quand elles ne les niaient pas. Si les mesures gouvernementales qui ont housculé cet internationalisme étaient survenues dix ans plus tôt, la France n'aurait sans doute jamais connu son humiliante défaite d'aujourd'hui.

Loin de moi d'attacher la note infamante d'un certain internationalisme européen au syndicalisme canado-américain dont les membres sont généralement de braves citoyens parmi lesquels mêmes on compte de nombreux catholiques.

Il n'en reste pas moins vrai que l'internationalisme met notre classe ouvrière canadienne dans une situation fautive, inquiétante et qui n'est pas sans danger. Seules les relations amicales entre les deux nations empêchent de les apercevoir. La situation présente ouvrira peut-être les yeux. Voici que le Canada est une nation belligérante, tendue dans un effort de guerre maximum, aux prises avec tous les problèmes complexes d'une production de guerre accélérée. Les Etats-Unis au contraire sont neutres et prétendent bien le rester aussi longtemps que l'exigeront leurs intérêts. Comment peut-on espérer que les chefs ouvriers américains, dont l'influence est encore prépondérante en certains milieux canadiens, et qui viennent d'endosser officiellement la politique de neutralité de leur pays, comprennent les problèmes de la classe ouvrière canadienne aux prises avec la guerre, s'y intéressent et l'aident à y apporter les solutions les plus profitables à la nation canadienne?

Or la guerre n'a fait que met-

(Suite à la page 4)



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
MinistreW. M. DICKSON
Sous-ministre

Confédération des travailleurs Catholiques du Canada Inc.

Rapport du président

Cette année, c'est la gracieuse "capitale des Bois-Francs" qui nous reçoit. Ce sont ses syndicalistes enthousiastes et conquérants qui nous accueillent. Venu depuis peu d'années au syndicalisme catholique, ils sont déjà prêts à nous recevoir comme savent faire des anciens. Nous les remercions cordialement de nous avoir invités à Victoriaville pour y tenir le 19e congrès de la C.T.C.C.

En ouvrant ce congrès, portons outre-mer nos hommages de reconnaissance et d'affectueux souvenirs envers le major Georges Côté, qu'est devenu l'aumônier général de la C.T.C.C., nommé aumônier militaire dès le début de la guerre. M. l'abbé Geo. Côté demeura en même temps aumônier de la C.T.C.C. jusqu'à la fin de juillet, alors qu'il fut appelé en Angleterre à titre d'aumônier en chef de la deuxième division des troupes canadiennes.

Conseiller moral de la C.T.C.C. C. depuis 1922, l'abbé Côté lui avait rendu des services signalés et s'était acquis l'estime de tous dans notre mouvement. Nous prions la Providence de le conserver sain et sauf pendant son séjour périlleux en Angleterre, afin que, la guerre terminée, il revienne heureux parmi les siens.

La C.T.C.C. s'honore aussi de la présence dans l'armée nationale de deux autres chefs syndicalistes, le R. P. J.-Léo Gratton, O.M.I., et le confrère Maurice Doran. Actifs tous deux dans le diocèse d'Ottawa, le R. P. Gratton était le doyen de nos aumôniers et M. Doran, le deuxième vice-président de la C.T.C.C. Bien que tous deux soient encore au pays, mais susceptibles de le quitter un jour ou l'autre, nous les prions, eux aussi, de compter sur notre souvenir amical et reconnaissant, accompagné de nos meilleurs souhaits.

M. l'abbé Côté ayant remis pour le temps de son absence à M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier des Syndicats à Montréal, la direction morale de la C.T.C.C., nous offrons à ce dernier, l'hommage de notre cordiale bienvenue, de notre entière collaboration et soumission.

Durant l'année, la tombe s'est refermée sur trois grands évêques à l'archevêché de Montréal. Trois éminents prélats, auxquels, à des titres divers, sont redevable de leur origine et de leur développement les syndicats nationaux catholiques de la métropole, ce qui n'est pas peu dire. A feu Leurs Excellences Mgr Paul Bruchési, Mgr A.-E. Deschamps et Mgr Georges Gauthier, la C.T.C.C., réunie en congrès, se doit de s'incliner profondément sur la tombe de ces augustes bienfaiteurs de notre cher mouvement syndical, et de leur offrir l'hommage de notre bien pieuse reconnaissance. Offrons aussi notre tribut de pieux souvenir à la mémoire de Son Exc. Mgr Lamarche, évêque de Chicoutimi, décédé il y a quelques mois.

Saluons respectueusement la mémoire de feu M. Norman Rogers, décédé tragiquement durant l'année; feu M. Rogers fut le premier ministre du travail du gouvernement fédéral à honorer d'une visite la C.T.C.C. en congrès. Ce qu'il fit à nos assises de 1938, à Thetford les Mines.

Administration

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est devenue, depuis quelques années, un mouvement de première importance dans la classe ouvrière de la province de Québec, importance qui a commencé de s'accroître aussi un peu partout au pays.

Syndicats catholiques et nationaux sont d'ores et déjà trois mots bien courants dans l'opinion publique avertie et auprès de tous les législateurs et employeurs du pays. Dans le mouvement social et politique du pays, la C.T.C.C. occupe une place toujours plus marquée. Mais aussi des obligations plus lourdes, des tâches plus nombreuses lui incombent. Administration, développement, action publique posent chaque jour des problèmes nouveaux très ardues à résoudre, problèmes dont l'étude et la solution réclament temps, assistance, argent, ce dont, franchement, notre mouvement n'a pas trop souffert jusqu'à date, beaucoup de dévouement ayant suppléé à cette insuffisance de moyens.

Mais le dévouement ne suffit plus. L'année qui vient de s'écouler, plus que les précédentes, l'a établi sans conteste. Nombre de questions référées au Bureau Confédéral par le congrès de Québec, n'ont pu être étudiées malgré que l'exécutif et le Bureau Confédéral se fussent respectivement réunis 8 et 10 fois durant l'année. Il ne fut pas tenu plus de réunions un peu par économie, et surtout parce que donner suite aux recommandations du précédent congrès eût encouru des dépenses que ne permettait pas la caisse confédérale.

D'autre part, pris aussi par de multiples besognes d'administration, les officiers ont manqué de temps littéralement pour donner toute l'étude que demandaient certaines grandes questions de législations sociales telles que, par exemple, le projet de loi des corporations qui fut soumis au Bureau Confédéral le printemps dernier.

Que de problèmes épineux et de questions complexes va soulever le débat sur cette grande pièce de législation sociale auquel devront participer très assidument les chefs de la C. T. C. C. Si l'on ajoute à cela l'étude qu'ils auront à faire de toutes les questions compliquées qu'étudiera le Conseil dans lequel nous serons représentés, il découle que la tâche à accomplir va devenir plus absorbante chaque jour.

Ce n'est pas tout: outre Québec, il y a Ottawa qui réclame aussi de plus en plus l'attention des chefs de la C. T. C. C. Le Conseil National de l'Embauchage, où nous sommes représentés, demande temps et travail de la part du président; la loi de l'assurance-chômage, qui vient d'être votée, est une législation qui va nous demander d'y coopérer très étroitement avec une extrême surveillance; et enfin, entre autres choses, les recommandations du Rapport Sirois, concernant toute la question ouvrière et syndicale que nous devons examiner consciencieusement, etc...

Aussi bien le temps est venu de reviser le plan de développement général de la C. T. C. C. comme de la doter d'un plan social concret propre à bien orienter son action future.

Le présent développement de la C. T. C. C. comme son développement futur, dans l'ordre, la discipline, la cohésion et la force, imposent à son administration des services de compilation et de classification qui ne peuvent plus attendre; des services de renseignements divers dont nombre de groupements confédérés ont un besoin urgent.

Le dévouement ne répond plus à la tâche. Temps, assistance, argent manquent présentement pour l'exécution de tout cela, de même que pour la publication fréquente d'un bulletin confédéral tel qu'autorisé depuis longtemps par l'article 39 de la constitution.

Le haut prestige justement acquis par la C. T. C. C., le rayonnement indiscutablement national de son influence, ajoutent chaque jour à l'obligation de ses chefs de la représenter en divers milieux et circonstances, à y apporter le témoignage du Mouvement Syndical catholique.

Ils sont de plus en plus appelés à rédiger messages, articles études, sollicités en diverses et fréquentes occasions soit par nos organisations syndicales, soit par des associations soeurs, voire même par des mouvements de l'extérieur, auxquels il plaît de suivre la marche de notre propre mouvement.

En raison des besoins pressants brièvement analysés plus haut, augmenter les revenus de la C. T. C. C. s'impose de toute nécessité. Les moyens sont nombreux; le Bureau Confédéral en recommande deux. Les congressistes aviseront pour le mieux. L'examen des prévisions budgétaires, très conservatrices, trop restreintes même pour 1940-41, vous démontreront, confrères délégués, l'insuffisance manifeste des revenus actuels de la C. T. C. C. pour remplir pleinement toute sa mission.

I — Organisation

Qui n'avance pas recule. Il en est de même dans l'organisation syndicale. Si nous accusons des progrès très intéressants dans certaines industries, nous piétons dans d'autres, lorsque nous ne rétrogradons pas. Il est sans doute bien de ne pas dépenser d'inutiles efforts à former de nouveaux syndicats dans des industries où notre mouvement n'a pas encore pénétré, parce que nous n'avons pas assez d'organismes permanents pour surveiller leur développement, et aider à leur former des dirigeants compétents. Notre devoir n'est-il pas toutefois différent dans les industries où nous avons pris pied depuis déjà plusieurs années et où la moitié, voire les deux tiers des ouvriers, disséminés dans diverses villes, restent encore à organiser? En pareils cas, la faiblesse des syndiqués est d'autant de fois plus grande que leur nombre est dépassé par la masse des non-syndiqués. Il faut regretter que cet état de stagnation syndicale soit le fait même de plusieurs industries qui bénéficient d'une suractivité industrielle due au fait de la guerre. Une question se pose ici: avons-nous tous fait notre devoir pour améliorer notre situation? En tout cas l'appel du président, l'automne dernier, à tous les groupements confédérés, a donné peu de résultat dans l'ensemble.

Au Bureau Confédéral sans doute incombait la plus large part dans ce domaine de l'organisation, concernant particulièrement l'aide à procurer aux fédérations, surtout les nouvelles, mais nul fut son concours à cause de ses trop faibles ressources. L'appel du président était à l'effet que conseil centraux et secrétariats suppléent, sous ce rapport, à la gêne du Bureau Confédéral. Il faut trouver remède à cette situation.

Plusieurs recommandations, fort à propos, ont été faites à ce sujet l'an dernier (voir Procès verbal page 735, paragraphe 4, "centralisation des organisations"). Recommandations qui furent approuvées; elles restèrent sans suite, parce qu'elles furent adoptées plutôt machinalement à la dernière séance du congrès et parce que leur réa-

(Suite à la page 5)

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Épargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social : Montréal
221, rue St-Jacques ouest,
316 succursales et bureaux
"OU L'ÉPARGNANT DEPOSE SES ÉCONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

1938 RITE PLESSIS
1938 RITE PLESSIS

R. MONTY, PRÉSIDENT
L. P. GAGNON, VICE-PRÉSIDENT
M. P. MONTY, SECRETAIRE
C. J. A. BOIVIN, DIRECTEUR
J. P. R. MARIN, DÉPUTÉ

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administration de
La Compagnie Générale de Pompes Funéraires, Limitée

5 LAPOINTE, 114 RUE ADAM, MONTREAL



G. N. MONTY

Sermon prononcé à l'Oratoire St-Joseph

(Suite de la page 2)

en relief un paradoxe qui existe tout autant durant la paix et je comprends vos efforts pour établir au Canada un syndicalisme national, capable de comprendre à fond les problèmes canadiens et de leur apporter des solutions canadiennes. Ce qui d'ailleurs n'exclut aucunement la collaboration par-dessus les frontières, comme nous en avons actuellement, sur le terrain politique, une manifestation remarquable dans les conversations canado-américaines pour la défense de nos deux pays.

III

Et nous touchons maintenant au trait le plus caractéristique de votre physiognomie de syndiqués. A ma question posée une troisième et dernière fois sur la nature de votre mouvement, vous me répondez: Nous, nous sommes des syndiqués nationaux catholiques.

Vous vous souvenez du scandale que causait il y a vingt ans et qui continue d'impressionner un certain nombre de nos ouvriers la juxtaposition de ces deux mots: *syndicat catholique*. Comme si les problèmes à la solution desquels le syndicalisme se dévoue: salaire, heures de travail, conditions hygiéniques des ateliers, présence de la femme dans les usines, etc., n'appelaient pas des solutions où la morale est très vite engagée et avec elle toute une conception de la vie.

Pour les pionniers du syndicalisme catholique au Canada, c'est précisément la neutralité des syndicats existants, qu'ils fussent nationaux ou internationaux, qui fut l'argument décisif en faveur de la fondation du mouvement dont je vois en vous aujourd'hui les représentants et les continuateurs.

La neutralité des syndicats, en effet, qui, pour l'observateur superficiel eût dû engager les ouvriers catholiques à se rallier, les mettait justement en défiance. C'est que la neutralité implique en syndicalisme comme en éducation, une conception de la vie étroite, incomplète, souvent fautive, et qui comporte des dangers d'autant plus sérieux qu'ils sont plus subtils et déguisés.

Pour le catholique, la religion est une valeur qui transcende toutes les activités humaines et doit les informer. Il répudie le libéralisme doctrinal dont la thèse de fond est la séparation pratique de la vie en compartiments étanches dont certains échappent à l'influence religieuse: en particulier les activités professionnelles et économiques. Il répudie de même le socialisme, auquel notre syndicalisme neutre est vaguement apparenté, qui se fait de la vie une conception purement économique et en fausse le véritable sens.

Aussi l'idée d'un syndicalisme tout à fait en marge de sa religion, non intégré dans la synthèse de sa destinée naturelle et surnaturelle, heurte-t-elle sa conception unitaire et hiérarchique de la vie.

C'est pour cette raison que l'Eglise a toujours encouragé la création, partout où cela était possible, de syndicats franchement chrétiens, capables d'envisager les problèmes du travail dans la perspective inépuisablement riche du dogme catholique et d'y apporter les solutions appropriées. Ici au Canada, et en particulier dans la province de Québec, où la majorité de la population est catholique, nos évêques, interprètes de la pensée des papes pour notre pays, ont jugé de l'opportunité et de la nécessité de doter notre classe ouvrière catholique d'un syndicalisme parfaitement adapté aux exigences profondes de sa foi et de sa philosophie de la vie.

Malgré les difficultés quasi insurmontables de l'entreprise, la classe ouvrière catholique a donné à ce désir une généreuse et éclatante réponse: c'est ainsi

qu'il existe aujourd'hui au Canada des Syndicats Nationaux Catholiques.

* * *

Sans doute, vos effectifs sont-ils encore peu considérables comparativement à l'ensemble du syndicalisme canadien. Mais l'influence qu'exerce votre organisation dépasse déjà largement le chiffre de ses membres. "L'autorité réelle des organisations ouvrières, déclarait il y a quelques années un rapport d'enquête faite par le Conseil National Economique de la France, ne dépend pas uniquement, ni même principalement de leurs effectifs... Elle dépend surtout de la personnalité de ses dirigeants (et ajouterions-nous: du dynamisme et de la valeur de la doctrine qu'ils servent) qui, par leur ascendant personnel, peuvent arriver à exercer une action effective sur tous les travailleurs de la profession alors même que peu d'entre eux auraient expressément adhéré au syndicat".

Nulle part, croyons-nous, cette remarque s'est-elle vérifiée si exactement qu'au Canada, à l'endroit du syndicalisme catholique national.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada avait seulement deux ans d'existence et comptait à peine une dizaine de milliers de membres que déjà elle obtenait en 1924 du gouvernement de Québec la loi des *Syndicats professionnels*. Dix ans plus tard, malgré une opposition presque générale, elle obtenait, à la suite d'une campagne d'éducation populaire très bien menée, la loi de l'*extension juridique des conventions collectives de travail*, l'une des premières du genre dans le monde entier, et dont patrons et ouvriers, à quelque syndicat qu'ils appartiennent, ont appris à apprécier la valeur et les avantages. Dès l'année suivante, la province d'Ontario et celle de l'Alberta passaient une loi de même nature où il est facile de discerner l'influence de la législation québécoise.

Ces deux exemples suffisent à montrer l'influence considérable que vous exercez déjà dans la cité. Ils illustrent en même temps que vous êtes les pionniers dans l'évolution sociale qui transforme petit à petit notre monde et l'orientent de l'individualisme libéral vers des formes plus organiques de société. Ces deux lois obtenues par les seuls efforts des *Syndicats Catholiques Nationaux* et dont les autres syndicats se sont montrés toujours incapables de saisir la vaste portée sociale marquent des étapes importantes vers l'organisation juridique et corporative de la société dans laquelle S. S. Pie XI disait que la justice sociale ne serait jamais qu'un vain mot.

Mais plus que le passé, c'est l'avenir qu'il faut envisager. Je n'étonnerai personne en disant qu'il est sombre. Déjà la guerre et l'après-guerre, posent au peuple canadien, dans des circonstances que nous ignorons, de formidables problèmes auxquels il faudra apporter des solutions neuves et radicales, mais en même temps empreintes d'une saine philosophie de la vie. Je n'hésite pas à croire que, dans le secteur ouvrier de la nation, vous seuls, syndiqués catholiques nationaux, serez capables de les apporter car vous seuls dirigez vos activités syndicales à la lumière de la doctrine de salut de l'Eglise catholique.

C'est précisément quand tout semble s'effondrer dans le monde et la société que la sagesse éternelle de l'Eglise apparaît comme indispensable pour remettre un peu de lumière dans la confusion des idées, un peu d'ordre dans le chaos des institutions.

Mais comprenez bien vos responsabilités, chers syndiqués, vous qui vous dites les champions de cette doctrine. Ce n'est que par un dévouement enthousiaste à votre idéal, un esprit de service et de sacrifice à toute

épreuve comme nos ennemis les communistes ou les nazistes savent nous en donner l'exemple, que vous servirez efficacement votre idéal, que vous hâterez l'avènement d'un ordre social chrétien où il fera meilleur vivre pour tous et en particulier pour vos frères les ouvriers.

Votre tâche est ardue, mais les obstacles dressés devant vous mesurent aussi son importance et sa grandeur.

Je prie le Divin Charpentier de Nazareth et saint Joseph, votre patron, de bénir le syndicalisme catholique et ses chefs valeureux pour que votre courage, votre compétence et votre dévouement soient à la hauteur des responsabilités qui pèsent sur vous et des tâches qui vous attendent demain dans la reconstruction de la cité.

Cooperation between Labor and Capital

(Suite de la 1ère page)

dy. The eye, the ear, the tongue, the hand, lives, helps, prospers when it is connected with the organism to which it belongs in healthy unity. Separated from that organism it dies. So too, the human body functions best when helped by healthy members. Likewise the state functions best when there is cooperative life between capital and labor in business, or production. In our complex world of today, no man, no woman can live successfully an unrelated, isolated life. We depend upon each other whether we wish it or not. The farmer needs the metal worker and the carpenter to keep up his house and the implements of his farm; the carpenter and the metal worker need the foods which the farmer produces. The physician is in need of all three, just as all three need the physician. This is all so elementary in any economic set up that it needs no added expansion or illustration.

One of the most persistent struggles during the past century both here, in the United States, and in Europe has been the mass struggle between the generalization called capital and the generalization called labor. Anyone who has at all followed the conflict between these who parts of that total which we call production will not minimize it or pass it up with a blanket generalization about rights and duties.

Where his the solution

There are rights and duties wherever and whenever men meet and work cooperatively. That is everywhere accepted in any form of discussion. To determine right and duty, however, for the employer and for the employed in a given case is a very different and a very much more difficult matter. To tell employer John Jones he has rights and duties as an employer, and worker John Smith that he has rights and duties as a worker is one thing. To indicate to John Jones and to John Smith their rights and duties in a conflict over hours or wages in a given industry at a given time is something much more complicated. Any economist or student of social relationships is safe in saying that the laboring man has a right to reasonable hours of service at a compensation that is adequate to the support of himself and his dependents in comfort and security; and that every employer of labor is entitled to fair profits in the operation of his business both to maintain that business and to realize a reasonable standard of living for himself and his family. It is hardly too much to say, that the long conflict between labor and capital has sprung from applying these two generalizations.

What is a fair wage? What are fair hours? What are fair

(suite à la page 5)

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

PAUL CORBEIL
Ameublement général
Un seul magasin
Etabli en 1915
434 est, blvd Crémazie - DU. 5737

AUTOMOBILES: parties

LECLERC AUTO PARTS
Réparations
Parties d'automobiles usagées de toutes sortes - Ressorts
3440 est, Ontario - Tél. FR. 6600

AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.
AVOCAT
Bureau du soir:
2300 est, Sherbrooke, appt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest, rue St-Jacques
Tél.: Bureau PL. 1125

BATTERIES:

COLLETTE BATTERY SERVICE Reg'd
Réparations générales électriques
Gaz et Huile
1310 Larivière CH. 3431

BOIS et CHARBON:

HENRI GRATTON
CHARBON - BOIS
Charbon: après 7 h. p. DU. 2358
601, blvd Crémazie - DU. 1914

Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE DRAGON
Système à soufflerie - Système à l'huile "Ace-Billow" - Chauffeurs Auburn et Motorstokors.
274 ouest, Ste-Catherine - BE. 3319

Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Un ami des syndiqués
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Entrée: 4191 DeLanauadière.
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT
B.A.-D.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago
4290, rue Adam - CL. 2323

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
528 est, Rachel - Tél. FR. 8161

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT
ENTREPRENEUR PLATRIER
7728 St-Gérard - TA. 2811

ALBERT MORIN
ENTREPRENEUR-PLATRIER
Ouvrage garanti exécuté promptement à des prix très modérés.
1866, rue Cartier - AM. 8606

DONAT PARE
ENTREPRENEUR-PLATRIER
4250, rue Iberville - CH. 5738

GARAGES:

GARAGE DELISLE
OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales d'automobiles - Duco. Débossage. Remorquage
1590 Parthenais - AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.
Licencié en Maternité privée
Tenu par des gardes-malades enregistrées - Médecins spécialistes. Prix modérés - Soins attentifs dans une atmosphère agréable, et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes (médailles pour Sociétés)
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) - Génitales, Vénériennes, Impuissance, Peau: Sang - Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale: Rayons X
816 Sherbrooke est, près St-Hubert
Tél.: FRONENAC 5252

NOTAIRES:

PIERRE BOURGOIN
NOTAIRE
Rés.: 271 McDougall - CA. 3255
Bur.: 4503 St-Denis - PL. 8063
coin Mt-Royal

PAUL GUILLET
NOTAIRE
Président des Syndics de Ste-Philomène
3002 Masson, Rosemont - CH. 4010

JOS.-P.-A. TURENNE
NOTAIRE
Cessionnaire des greffes des notaires Perrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A., O.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
chez J.-A. GAGNON
Traitement musculaire - Membre du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue:
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN
PEINTRES-DECORATEURS
1267 est, St-Zotique - DO. 8710

OVIDE LAPLANTE
PEINTRE-DECORATEUR
Tapissier - Blanchissage et peinture au feu
507 est Ontario - PL. 4333

THEO. LAMARRE
Réparation d'enduits - Vieux planchers remis à neuf
3047 Mercier Tél. Clairval 6364

PLOMBIERS:

CHARETTE & FRERE
Plomberie, Chauffage, Electricité, Couverture, Réparations générales
816 est, Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

PNEUS:

L. VEILLEUX
Pneus vulcanisés avec machine moderne et regrouvés par experts
1863 Visitation - Tél. CH. 6823

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE
QUINCAILLERIE GENERALE
Outils et peinture
3605 est, Ontario - Tél. FA. 1167

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE UNIFORM SUPPLY LTD
Salopettes uniformes, etc., vendus, fournis, nettoyés à sec et réparés. Taux spéciaux sur contrat.
J. BOY, R. POIPIER, secr. très St-Laurent
22, Principale, BY. 1166

Cooperation between Labor and Capital

(Suite de la page 4)

profits? So many elements enter into a decision that will answer these questions adequately, that it would be not less than daring to attempt to give categorically a concrete answer to them in a much more extended discussion than is possible in this assignment. So many considerations wait for sifting, adjustment and acceptance in concrete solutions it will call for a background of an understanding study, tempered judgment and a mental government of the whole wide field of production.

Much reference within recent years has been made to the encyclical *Rerum Navorum* of the late Pope Leo XIII; also to the encyclical of Pope Pius XI, *Quadragesimo Anno*; and more recently the Statement of the United States Hierarchy entitled *The Church and Social Order* has been quoted. Pope Leo in his great message of May, 1891, considers the right of the laboring man to wages that will secure to him and to his family adequate living conditions. He must live his life in the consolations of his Faith and must be assured a wage which will enable him to bring up his dependents in reasonably secure human comfort. "He may own property", declares the Pontiff. And adds: "...Nature dictates that a man's children, who carry on as it were, his personality, should be provided by him with all that is needed to enable them honorably to keep themselves from want and misery in the uncertainties of this mortal life."

You will note that this Pontiff lays down the principle which he iterates again and again, that the laboring man is entitled to what is called today a living wage. He does not say how much that living wage should be. Manifestly he could not do so. He is dealing with a principle of justice, not with the application of the principle in a given case, at a given time, in a given country, under given conditions. What might be a living wage in Europe may not be a living wage here or in the United States; and what would be a living wage in 1891, when Pope Leo wrote his great encyclical, would not be a living wage in 1940. The price of labor varies just as the price of commodities varies.

Pope Pius XI, in his encyclical *Quadragesimo Anno*, iterates the thought of his predecessor. Among the rights of man, including the laboring man, this Pope indicates these: "The right to life, to bodily integrity, to the necessary means of existence; the right to tend toward his ultimate goal in the path marked out for him by God; the right of association and the right to possess and use property."

Of wealth, Pius XI has this to say: "Wealth, therefore, which is constantly being augmented by social and economic progress, must be so distributed among the various individuals and classes of society that the common good of all of which Leo XIII spoke, be thereby promoted." In this distribution, it is quite obvious that the laboring man must not get his share merely through charity of doles but through the justice of adequate wages.

The Hierarchy of the United States in its Statement *The Church and Social Order* expresses the same truth. "Man cannot... be treated as a mere chattel

but rather with dignity and respect as a child of God. His labor is not a thing to be ashamed of, but an honorable calling, whereby he achieves a necessary livelihood and fulfills the divine plan of an earthly economy." In all three documents the principle of adequate wages, the rights of property and the dignity of labor are stressed again and again.

The application of the principle that the laborer is worthy of his hire has caused and is causing most of the conflicts between laborer and employer here, in the United States, and everywhere else. No one denies the principle that the laborer is deserving his hire. Its application, however, stirs controversies that often cause shut-downs, strikes and violence. Why is a principle which everybody agrees to so difficult to apply? Because, to put it simply, what I, an employer, consider a just wage for you, a worker, is considered by you starvation wages. And so—a conflict. Hours of work, skill, promotions and so on enter into employer-labor disputes of course; but settle the major of adequate wages, and all these other things will be seen as unfinished business.

The solution

Who can settle this problem of wages as well as that of unfinished business? I am revealing no secret when I tell you the solution rests with the principals. Employer and laborer must accept the truth that any lasting settlement must come from them. That must mean changed outlooks. The employer must be seen not as an enemy by his workman; the workman must not be seen as a serf by his employer. They are essential to the reality we call production. They are both necessary to production.

Parmi les meilleurs amis du travailleur

TAILLEURS:



GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant
PRODUITS CHAMPLAIN
8687 St-Laurent 8795 LaJeunesse
DUpont 0001 DUpont 0169

MEUBLES

AMHERST FURNITURE CO.
1223, rue Amherst
FRontenac 1411

JARCISSE VENNE
MARCHAND-TAILLEUR
1581, rue Amherst - Tél. CH. 8725

PLANTIER & ROY Ltée
4449, rue Wellington
YOrk 0966

The employer affords the wealth that assembles machinery and materials; the laborer contributes the thought of his mind and the skill of his hands to produce a thousand and one manufactured things necessary to the uses of life. In the cooperative union of both—in loyalty, concern, care, devotion—lies the solution of the labor-capital problem.

"The great mistake that is made", wrote Leo XIII almost a half century ago, "is to possess oneself of the idea that class is naturally hostile to class; that rich and poor are intended by nature to live at war with each other..." Later in the same encyclical he adds: "If Christian precepts prevail the two classes will not only be united in the bonds of friendship, but also in those of brotherly love."

A wife and a husband, a father and a son, a friend and a friend, a lover and a lover may disagree. They surely can meet, consider, talk it over, recede and advance, advance and recede, give and take for the sake of the union which will mean happiness and strength. So with capital and labor. Government or others outside of government may intervene to effect settlements. Primarily the principals in the dispute must themselves have the mind and the will to recede and to advance, to give and to take, to meet peacefully and to consider amicably their points of difference. That will secure settlements. There is no other way—except the compulsion of government. And that is not liked by free men. Labor depends upon capital, capital depends upon labor. The nation that uses the productions of both needs both.

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, Inc.

(Suite de la page trois)

lisation, même partielle, imposait des déboursés que ne pouvait consentir le Bureau Confédéral. L'heure est arrivée cette année de ne plus se payer de mots: il faut passer aux actes.

— II —

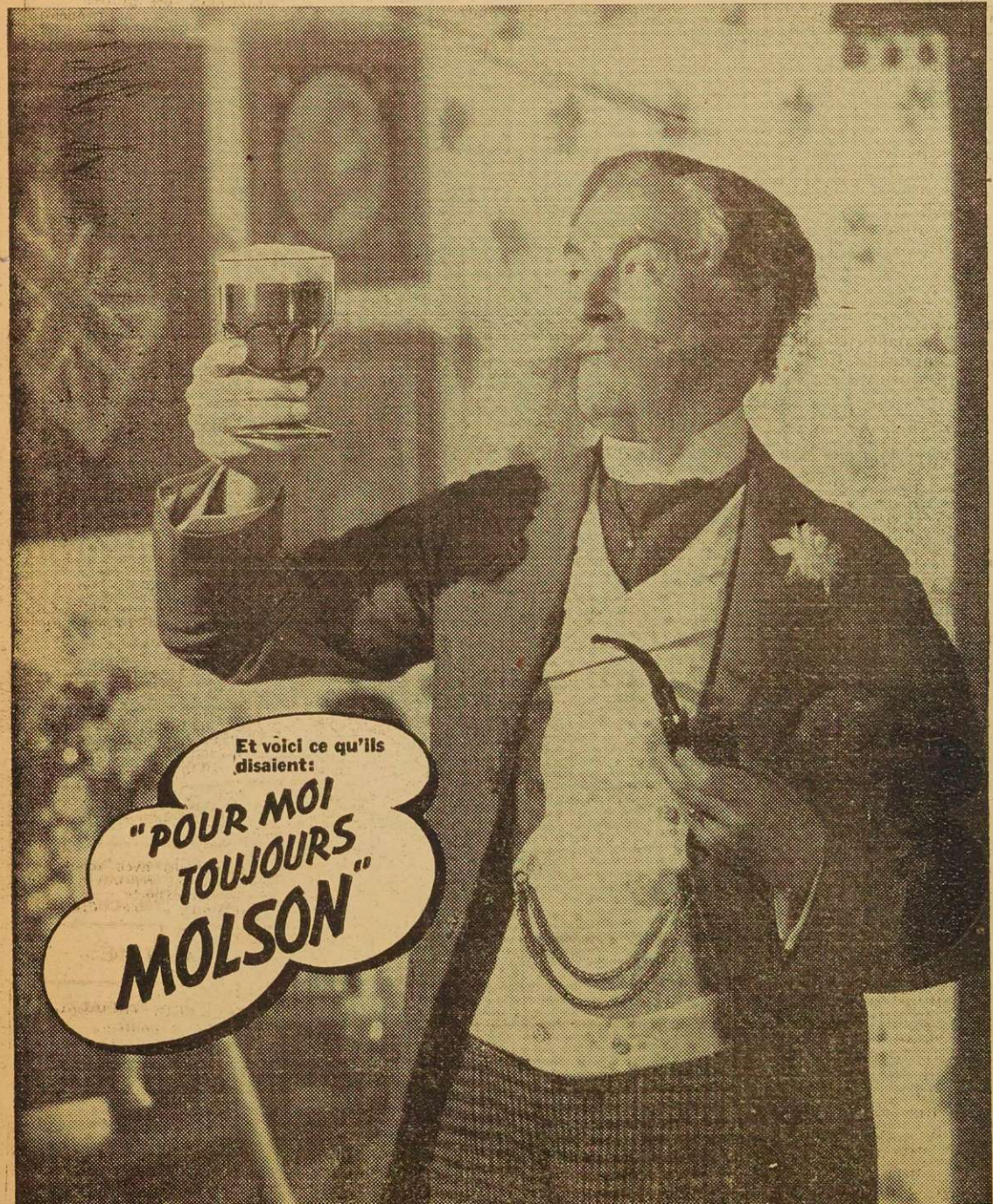
Avec le changement de régime politique dans la province, la vogue est revenue aux conventions collectives de travail. Les quelque soixante (60) conventions collectives, sur un total de quatre-vingt-cinq (85) environ, auxquelles ont parties liées nos groupements syndicaux ont toutes été maintenues dans le cours de l'année. Le plus grand nombre de ces 85 conventions sont locales ou régionales, 13 seulement sont provinciales.

Des 60 conventions conclues par nos groupements confédérés, six (6) ont été signées par voie de cartel avec des organisations extérieures dites nationales ou internationales.

Un fait digne de mention, pour la première fois dans l'histoire municipale de la province: la cité de Québec a signé quatre conventions collectives, dont trois avec des syndicats affiliés à la C. T. C. C. Trois autres faits également, sans précédent, furent la signature de conventions collectives entre les Commissions scolaires de Jonquière, Kénogami, Port-Alfred et les Associations catholiques des Institutrices rurales de ces trois endroits.

(Suite à la page 6)

COMMENT S'HABILLAIENT, LES VIEUX MESSIEURS EN 1845



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

GATEAU au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.



Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, Inc.

(suite de la page 5)

Nos vives félicitations aux auteurs de ces faits qui en disent beaucoup pour l'avenir.

La tendance s'accroît dans notre mouvement vers les conventions provinciales.

Nous louons les efforts des fédérations qui ont encore à progresser dans ce sens. Le succès final de ces efforts dépendra principalement de l'esprit de collaboration de toutes les filiales de ces fédérations et dans tous les centres où elles opèrent. Encore pour atteindre ce but, les fédérations intéressées doivent continuer persévéramment le travail commencé afin de susciter la formation d'associations patronales dans tous les centres importants de leurs industries particulières. Entretiens, qu'elles fournissent des projets de conventions-types à leurs filiales qui négocient des conventions collectives régionales, afin d'introduire le plus d'uniformité possible dans les dispositifs de ces conventions et ainsi faciliter encore la réalisation de la convention provinciale.

Une très sérieuse anomalie existe dans plusieurs conventions collectives conclues dans l'industrie manufacturière depuis quelques années. Ce sont celles qui stipulent des salaires minima alors que les ouvriers sont payés à tant de la pièce. La détermination des taux à la pièce de même que le rendement de la production étant l'affaire de l'employeur ou laissé au gré de l'usage, il s'ensuit une source de malaise sans issue: l'ouvrier est constamment forcé d'élever son rendement, et parmi les employeurs subsiste toujours une concurrence aiguë.

Y a-t-il lieu d'amender la loi des conventions collectives pour autoriser les comités paritaires à déterminer les taux à la pièce ainsi que le rendement moyen de la production dans ces industries, de même que pour chaque groupe d'employeurs ayant le même mode de fabrication au sein des dites industries; ou la poursuite de ce double résultat doit être laissée à l'initiative des parties contractantes, autrement dit des associations patronales et ouvrières? Voilà un problème qu'il est grand temps d'aborder durant ce congrès pour aider à lui trouver une solution.

D'autre part dans les industries manufacturières sujettes à la concurrence interprovinciale, grand soin doit être pris par nos fédérations pour que les salaires stipulés dans les conventions qu'elles négocient gardent une certaine égalité ou équivalence avec les salaires payés par exemple dans l'Ontario, dans les mêmes industries. Mentionnons ici une intervention fructueuse de la Fédération des gantiers auprès du ministre du Travail d'Ontario. Elle a obtenu la promesse que les salaires inférieurs de certaines opérations en Ontario seraient remontés au niveau de ceux payés dans le Québec dans les mêmes opérations de la ganterie. Nos éloges à nos amis les gantiers. Voilà un fait sans précédent. Les salaires dans l'Ontario sont généralement plus hauts que dans le Québec. Mais c'est un fait qui peut tendre à se répéter en raison de notre loi des conventions collectives de travail qui a une vertu de réglementation des conditions de travail qui est supérieure à la législation ontarienne des "critères industriels (Industrial Standard Act).

Que notre mouvement maintienne ses rapports avec le gouvernement d'Ontario est chose qui se justifie chaque jour davantage. Notre délégation annuelle depuis cinq ans à Toronto est chose bien vue.

III

Le développement de nos organismes syndicaux s'accroît chaque année vers la forme industrielle. Certaines fédérations jouissent, dans les petits centres, d'une plus grande centralisation de leurs activités que dans les grands centres. Il y aurait lieu, pour elles, de recher-

cher si leurs filiales des grands centres ne gagneraient pas à être plus fortement consolidées. Plus de coopération, de discipline et d'économie seraient réalisées.

Il est d'autre part des syndicats qui opèrent dans la même industrie et disséminés sur plusieurs points de la province qui semblent trop lents à se fédérer.

Une fédération est toujours un moyen puissant pour régler maints problèmes dans une industrie qui attendent une solution provinciale.

L'expérience de quelques années dans l'application de la loi des conventions collectives de travail pose, maintenant, à tous nos organismes syndicaux, particulièrement à nos fédérations, des questions d'organisation, d'administration, d'orientation, de juridiction et autres, des questions si complexes qu'il nous paraît devenu important, surtout aux fédérations dont les industries offrent des traits communs, d'étudier ensemble certaines de ces questions. Les échanges d'expérience entre les chefs seront extrêmement précieuses à chacun et à la marche de leurs fédérations respectives.

IV

Durant l'année nos groupements syndicaux ont été mêlés à trois différents industriels importants dont deux grèves prolongées dans l'industrie textile. Deux grèves approuvées par la C.T.C.C. et dont l'une se termina par un contrat collectif signé par le syndicat, mais l'autre par le retour des ouvriers au travail sans contrat, sans reconnaissance syndicale, et sur promesse seulement de quelques améliorations.

Le premier cas est celui de la Regent Knitting, à Saint-Jérôme, le second, celui de la Canadian Celanese, à Drummondville.

Si nous devons féliciter les syndiqués du tricot de Saint-Jérôme pour leur succès, nous devons surtout admirer les syndiqués de la rayonne de Drummondville pour l'héroïcité de leur lutte de sept semaines avec une compagnie mastodonte décidée à refuser la reconnaissance syndicale, à se moquer des lois et des gouvernements et à continuer son traitement esclavagiste envers un immense partie de ses employés. Cette grève n'aura pas été nulle, car elle aura illustré après bien d'autres et mieux qu'aucune autre la faiblesse de nos lois actuelles sur le droit syndical.

La définition du droit syndical dans la province de Québec est étiquée au possible. Le temps est venu, et cela presse, d'élargir cette définition, d'entourer l'exercice de ce droit de toute la mesure de garantie et de protection auxquelles l'association ouvrière et ses membres ont droit. Les congressistes devront donner à cette question de première importance toute l'attention qu'elle mérite.

Dans le textile deux autres grèves partielles éclatèrent, à Magog et à Saint-Grégoire. Notre Fédération du textile n'en fut pas responsable. Ce fut le fait de deux groupes de non-syndiqués. Ces deux grèves eussent pu être évitées si l'employeur, la Dominion Textile l'eût reconnue avec ses syndicats et eût traité avec eux.

Le troisième conflit à signaler survint dans l'industrie de

la pulpe et du papier. Notre très vaillante fédération, qui opère dans cette industrie, mérite elle aussi tous nos éloges. Comme en 1938, elle eut à repousser un second assaut contre son propre droit d'existence. Plus tragique encore fut sa lutte de cette année, vu la volte-face d'une très puissante firme qui préféra traiter avec une organisation rivale qu'elle avait toujours répudiée. Conséquemment, la fédération dut s'engager dans un combat acharné pour défendre le droit primordial de ses membres de rester attaché à leur syndicat catholique, librement choisi, comme pour revendiquer aussi le droit à ses filiales d'être reconnues par l'employeur au même titre que l'organisation rivale. Ce combat n'aura pas été nul non plus. Lui aussi servira à inspirer notre mouvement et nos législateurs pour préciser toujours dans notre législation sur le droit syndical les titres qui justifient et garantissent la liberté syndicale.

Disons, à la louange de la F. P. P., que si elle a pu résister à son second assaut, elle le doit aux oeuvres accessoires (décès et coopératives), qu'elle a su créer ou qu'elle a su inspirer, tout comme à la profondeur de conviction syndicale de ses membres.

Les deux grèves auxquelles la C. T. C. C. a été directement intéressée depuis la déclaration de la guerre sont très peu de chose à côté du nombre survenues durant la même période dans d'autres mouvements syndicaux. De même que ces mouvements, la C. T. C. C. a promis sa colla-

boration au gouvernement d'Ontario pour éviter les grèves dans les industries de guerre, mais nous devons répéter à ce gouvernement que cela n'est toutefois possible qu'avec la coopération des employeurs eux-mêmes au moyen de la convention collective de travail.

Par une assez curieuse coïncidence, l'an dernier, au moment où la C. T. C. C. ouvrait son congrès de Québec en s'opposant à la participation du Canada aux guerres extérieures, le gouvernement fédéral décidait de par-

(Suite à la page 7)

QUI PENSE A TOUT A BON ESPRIT

Et c'est avoir bon esprit que de penser à l'hygiène de sa maison et d'installer à cette fin le chauffage par rayonnement, qui ne provoquant aucun mouvement d'air, supprime la circulation de la poussière. Demandez notre notice explicative.

Installations et réparations soignées d'appareils de chauffage et de plomberie.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Téléphone: MA. 4184

360 est, rue Rachel
MONTREAL



**QUI, MONSIEUR!
CES COMMANDES D'IMPRESSIONS
QUE LE PATRON REÇOIT DES BRASSERIES
DU TRAVAIL... ET C'EST IMPORTANT POUR
UN PÈRE DE FAMILLE COMME MOI.**

MAINTENANT PLUS QU'JAMAIS

**SOBRE EN TOUT —
LA BIÈRE ME SUFFIT**

\$27,000,000! C'est le montant que les brasseries canadiennes paient chaque année en salaires, services et fournitures. Cet argent procure du travail à 16,000 personnes.

Nouvelles affiliations à la C.T.C.C.

An cours de l'année écoulée, le Bureau Confédéral a agréé l'affiliation d'un certain nombre d'organisations nouvelles comme suit:

- 1.—Fédération des Gantiers de la province de Québec;
- 2.—Conseil industriel des syndicats alliés d'employés de l'Aluminium Co. et de ses filiales;
- 3.—Syndicat de la Fourrure de Québec;
- 4.—Syndicat des Débardeurs de Sorel;
- 5.—Syndicat de l'Alimentation en gros de Québec;
- 6.—Syndicat des Employés boulangers du diocèse d'Ottawa;
- 7.—Syndicat des Services extérieurs de la cité de Québec.

Il faut noter ici qu'une vingtaine d'autres nouveaux syndicats ont été formés qui ont été affiliés à la C. T. C. C. par l'intermédiaire des Fédérations.

STATISTIQUES SYNDICALES

Les compilations des statistiques syndicales par l'entremise des fédérations et des conseils centraux ont donné les résultats suivants:

Compilations par les fédérations:

	Nombre de syndicats	Effectifs
1.—Fédération du Bâtiment	63	10,466
2.—Fédération du Textile	13	8,558
3.—Fédération de la Pulpe et du Papier	20	4,300
4.—Fédération du Cuir et de la Chaussure	3	3,700
5.—Fédération de l'Amiante	3	2,958
6.—Fédération des Barbiers et Coiffeurs	19	2,000
7.—Fédération du Commerce et de l'Industrie	8	1,875
8.—Fédération de l'Imprimerie	15	1,200
9.—Fédération Nationale du Vêtement	4	975
10.—Fédération des Gantiers	4	750
11.—Fédération du Meuble	4	550
Total	174	37,332
12.—Fédération des Cercles d'Etudes Syndicats non fédérés	18 cercles	9,009
Effectifs totaux		46,341

Compilations par les conseils centraux:

	Nombre de syndicats	Effectifs
1.—Conseil Central de Montréal	49	13,850
2.—Conseil Général de Québec	51	12,280
3.—Conseil Central de Sherbrooke	27	3,500
4.—Conseil Central de Jonquière	11	2,329
5.—Conseil Central des Trois-Rivières	23	2,000
6.—Conseil Central du diocèse d'Ottawa	12	1,464
7.—Conseil Central de St-Hyacinthe	9	1,400
8.—Conseil Central de Sorel	7	1,250
9.—Conseil Central de Baie des Haies	5	1,055
10.—Conseil Central de Victoriaville	3	908
11.—Conseil Central de St-Joseph d'Alma	11	805
12.—Conseil Central de Farnham	4	650
13.—Conseil Central de Chicoutimi	13	350
Total	225	41,841
Syndicats isolés	14	4,500
Grand total	239	46,341

Liste des nouveaux officiers des fédérations affiliées à la C. T. C. C.

Fédération des métiers de l'imprimerie:

Le scrutin a donné le résultat suivant: M. Georges-Aimé Gagnon, président (Montréal); M. Henri Petit, 1er vice-président (Québec); Salmon Lessard, 2e vice-président (Chicoutimi); Aimé Comeau, secrétaire (Montréal); M. Alphonse Saint-Charles, trésorier (Montréal); Sarto Lacombe, vérificateur (Montréal). Les directeurs sont les suivants: MM. J.-Hormisdas Delisle, Syndicat de l'Industrie du Journal, Montréal; Alexandre Cloutier, Syndicat des Imprimeurs-Relieurs, Québec; Alexandre Bélanger, Syndicat des Imprimeurs de St-Jean; Antoine Lefrançois, Syndicat des Imprimeurs des Trois-Rivières; J.-A. Lachance, Syndicat des Imprimeurs de Rimouski; Philippe Leveillé, Syndicat des Imprimeurs de Hull.

Fédération des barbiers:

Le scrutin a donné le résultat suivant: président: P.-E. Cabana, de Montréal; 1er vice-président: Jos. Légaré, de Québec; 2e vice-président: Alphonse Robitaille, de Québec; secrétaire général: Albert Pelletier, de Montréal. Directeurs: E. Beaulieu, de Chicoutimi; Mme P. Belzile, de Chicoutimi; R. Girouard, de St-Hyacinthe; L. Laprade, de St-Hyacinthe; J.-A. Dion, de Sherbrooke; L.-P. Demers, de Sherbrooke; Paul Picard, des Trois-Rivières; L.-G. Périgord, des Trois-Rivières. Les centres non encore représentés devront choisir leur directeur.

Fédération des employés du commerce, de l'industrie et de la finance:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: J.-A. Anzalone, de Québec; 1er vice-président: M. Alfred Bouchard, de Jonquière; 2e vice-président: M. Georges Desjardins, de Montréal; secrétaire: M. Omer Fortier, de Québec; trésorier: M. Lauréat Cloutier, de Québec. Directeurs: MM. J.-Chs Morel, de Québec; Gérard Sénéchal, de St-Joseph d'Alma; et les directeurs des centres non encore représentés seront choisis plus tard.

Fédération du textile:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: Honoré D'Amours, de St-Grégoire de Montmorency; vice-président: Gaston Bourbonnière,

de Granby; secrétaire général: Frédéric L'Ecuyer, de Montréal; 1er vice-président-directeur: C.-A. Mailloux, de Magog; 2e vice-président-directeur: Astrid Rochefort, de St-Hyacinthe; 3e vice-président-directeur: Ernest Girard, de Montréal. Directeurs: Antonio Lavoie, de St-Grégoire de Montmorency; E. Joannette, de Valleyfield.

Fédération de la chaussure:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: Alphonse Roberge, de Québec; 1er vice-président: Ernest St-Amand, de Montréal; 2e vice-président: Patrick Veilleux, de Beauceville; secrétaire-trésorier: Jos. Gosselin, de Québec; directeurs: L. Lacroix, G. Hamel, R. Richard, V. Noël, Chs D'Anjou, Jos. Rouillard, Albert April et L. Bourret.

Fédération de la pulpe et du papier:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: Philippe Lessard, de Port-Alfred; vice-président: Jos. Corriveau, des Trois-Rivières; secrétaire-trésorier: J.-P. Vaillancourt, de Port-Alfred; vérificateur: Adrien Gagnon, de Kénogami. Directeurs: MM. Thomas-L. St-Laurent, de St-Joseph d'Alma; Lucien Gaudreault, de St-Philippe de Clermont; J.-Omer Picher, de Pont-Rouge; Aurélien Borgia, de St-Raymond; Joseph Bouchard, de Portneuf; L.-P.-C. Tremblay, de La Tuque; Jeff Désilets, de Grand'Mère; L.P. Michaud, de Bromptonville; Frs Raymond, de Donnacona; Anthime Savoie, de Desbiens. Le choix des directeurs des autres centres aura lieu plus tard.

Fédération du meuble:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: J.-Philippe Hamel, de Victoriaville; vice-président: Rodolphe Tremblay, de Coaticook; secrétaire-trésorier: Chs-Ed. Larivière, de Victoriaville. Directeurs: MM. André Picard, de Beauharnois; Eddy Martin, de Chicoutimi.

Fédération du vêtement:

Président: Irénée Rousseau, de Victoriaville; vice-président: Lauréat Bilodeau, de Québec; secrétaire général: Evariste Rousseau, de Victoriaville. Directeurs: MM. Joseph Aubry, Victoriaville; Félicien Bouchard, Québec, et A. Ouellet, de Farnham.

Fédération de l'amiante:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: Oliva Cyr, d'Asbestos; 1er vice-président: Jules Marcoux, de Thetford; 2e vice-président: Adélaré Grondin, de Thetford; secrétaire-trésorier: Etienne Demers, d'Asbestos. Directeurs: MM. Adélaré Croteau, de Coleraine; Aimé Nadeau, de Broughton-Est; Siméon Grenier, de Lac Noir; Léonid Drouin, de Thetford.

Fédération des gantiers:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Président: Edouard Brouillette, Montréal; premier vice-président: Edouard Plamondon; deuxième vice-président: Gérard Falardeau, Loretteville; secrétaire, Georges Saint-Pierre, Montréal.

Fédération des métiers du bâtiment:

Le scrutin a donné le résultat suivant: Osias Filion, président; Jos. Dorion, vice-président; J.-B. Delille, secrétaire; O. Normand, vérificateur.

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, Inc.

(Suite de la page 6)

participer à la guerre européenne aux côtés de l'Angleterre et de la France. Aussitôt la C. T. C. C., par la voie de ses officiers, se soumit loyalement à la nouvelle loi du pays.

Ce ne fut pas difficile, car depuis quelque temps déjà, elle avait acquiescé à la demande du gouvernement de collaborer avec lui et avec les employeurs pour aider à l'effort de guerre du Canada, en évitant de paralyser l'industrie par la grève. (Pour notre part il en est survenu deux que nous n'avons pas pu éviter, dû à l'hostilité ouverte des patrons).

La contribution de la C. T. C. C. à l'effort de guerre du Canada s'est manifestée aussi d'autres façons. La C. T. C. C. fut représentée par son président, l'autonne dernier, sur le comité provincial de l'emprunt de guerre comme elle l'est encore par sa présence sur le comité provincial du second emprunt de guerre. Les souscriptions obtenues jusqu'à date dans notre mouvement font honneur à la C. T. C. C.

Le président accepta de parler à la radio en faveur de la victoire des Alliés et pour stimuler l'achat des certificats d'épargne chez les ouvriers.

Enfin le président accepta sa nomination, au nom de la C. T. C. C. sur le Conseil national de l'embauchage. Ce conseil se réunit toutes les semaines à Ottawa depuis deux mois. La fonction principale remplie par ce conseil jusqu'à date a été d'aviser le gouvernement et ses organes de guerre, sur les moyens de fournir en nombre suffisant le main-d'oeuvre experte requise par les industries de guerre. A cette fin, il a aussi fait

des suggestions utiles au service fédéral des bureaux de placement, au service fédéral de l'enseignement technique et au département des services de guerre relativement à l'enregistrement national.

Le statut définitif du Conseil national de l'embauchage n'est pas encore arrêté. En conséquence, bien qu'il y fût invité, ledit Conseil s'est toujours refusé de faire connaître ses vues sur l'à-propos de modifier les conditions de travail existantes dans les industries de guerre. Si ce rôle doit lui échoir, il attendra que ça lui soit demandé par le ministère du travail d'Ottawa.

Le tournant qu'a pris la guerre, par l'effondrement de la France, laissant l'Angleterre seule contre l'axe Rome-Berlin, a valu au Canada la loi de mobilisation générale, en y provoquant l'intensification de la production dans les industries de guerre à un rythme quatre fois plus grand que ce qui avait été projeté.

Le Conseil national de l'embauchage jugea conséquemment opportun l'enregistrement national, le considérant comme un inventaire professionnel de la nation. Cela lui paraissait d'autant plus nécessaire que la main-d'oeuvre experte menaçait d'être insuffisante dans certaines industries. Le résultat le l'enregistrement facilitera, croit-on, si cela est nécessaire, le transfert dans les industries essentielles à la guerre des ouvriers experts dans les industries non-essentielle.

Le Conseil a été frappé du fait qu'un très grand nombre d'employeurs ont négligé depuis longtemps de promouvoir l'apprentissage. Il a été également frappé de l'insuffisance de l'enseignement technique au Canada, particulièrement en certaines provinces, et du manque de coopération de ces dernières avec le service fédéral de l'enseignement technique. Sous ce double rapport la province de Québec a la plus triste réputation. (Au crédit de l'actuel gouvernement provincial, il faut

(Suite à la page 8)

Chacun est l'artisan de sa fortune

Ce qu'on attribue au hasard est presque toujours la conséquence des qualités ou des défauts de chacun. Sauf de rares exceptions, chacun est responsable de sa propre destinée. Comptez sur vous-même, et non sur les autres ou sur les événements. Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait. Quoi que vous entrepreniez, il vous faut de l'argent. Pour en avoir, il faut économiser méthodiquement. Ouvrez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

Plateau 5151

ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, Inc.

(Suite de la page 7)

reconnaître que cet état de choses s'améliore). Le Conseil a en outre appris avec étonnement le peu de coordination existant entre les services de placements provinciaux avec les services de placement fédéral, tout comme de constater que, d'une part, ces services se plaignent de n'être pas suffisamment utilisés par les employeurs pour y puiser leur main-d'oeuvre et que, d'autre part, ceux-ci allèguent ne pas s'adresser à ces bureaux parce qu'ils n'y trouvent la main-d'oeuvre experte dont ils ont besoin. C'est du reste une question qui aura bientôt sa solution par la réorganisation des services de bureaux de placements provinciaux sous le contrôle du service fédéral, telle que nécessitée par l'application de la nouvelle loi de l'assurance-chômage.

Nous pouvons être certains que le Conseil national de l'embaufrage n'a pas été lent non plus à recommander fortement l'ouverture de toutes les écoles techniques et industrielles pendant tout l'été dernier pour y donner des cours spéciaux adaptés aux besoins des industries de guerre.

Le gouvernement et les autorités de l'enseignement industriel dans notre province ont répondu avec empressement à ce besoin nouveau. Il faut regretter seulement qu'un trop grand nombre de localités industrielles importantes n'aient pu organiser ces cours industriels spéciaux, dont des centaines de jeunes gens ont été privés, parce que ces mêmes centres ne possèdent pas encore d'écoles d'arts et métiers, Ecoles d'orientation professionnelle et écoles industrielles sont un besoin pressant dans notre province, aujourd'hui plus que jamais. Car pendant la durée de la guerre le besoin d'ouvriers experts va surtout se faire sentir parmi la main-d'oeuvre spécialisée dans les diverses branches de la mécanique.

Enquête

Une enquête partielle poursuivie par le président ces derniers mois auprès de nos organismes confédérés révèle l'état de chose suivant dans notre province, en marge de la guerre:

1.—La C. T. C. C. compte pour le moins une douzaine d'industries concernées par les besoins de la guerre.

2.—Dans ces industries la production, depuis un an, s'est accrue dans diverses proportions, allant jusqu'à 50 p.c. dans le bâtiment et l'aluminium et 47 p.c. dans le papier.

3.—L'accroissement de la production a évidemment résorbé nombre de chômeurs dans la plupart des industries, mais ce fut aussi en accélérant la vitesse des machines et par la mise en opération de nouvelles machines; en prolongeant les heures de travail; en ajoutant une équipe; en agrandissant l'usine. La vitesse des machines a été accélérée dans la pulpe et le papier, de même dans certains départements du textile-coton, et, pour d'autres départements, en prolongeant les heures de travail ou en ajoutant une équipe suivant les besoins des filatures. Dans le vêtement les heures sont prolongées.

4.—La production a été accrue dans l'industrie textile sans y résorber toute la main-d'oeuvre compétente, on y préfère même les ouvriers inexpérimentés des campagnes pour les payer moins cher. Une rareté d'hommes compétents s'est produite dans l'aluminium et la pulpe et le papier.

5.—Le surmenage est aussi un résultat de la production intensifiée dans l'aluminium, le papier et dans certains départements du textile.

6.—Dans la branche coton de cette industrie, on ne respecte pas généralement les salaires

minima fédéraux de 30 sous et de 20 sous respectivement dus aux ouvriers et ouvrières de 18 ans et plus. C'est le cas dans le vêtement.

7. L'accroissement de la production dans les industries précitées a créé des positions nouvelles pour les techniciens, surintendants, contremaîtres, chefs d'équipes, etc. Or la plainte commune veut que les promotions n'y soient pas faites avec justice, sans égard à la nationalité des ouvriers et en tenant compte seulement de la compétence comme du rang d'ancienneté des ouvriers.

8. En fin de compte notre requête nous a révélé:

a) qu'à peu d'exception près, la formation professionnelle était chose inconnue dans un grand nombre de nos centres industriels et très insuffisante dans d'autres;

b) que dans les quelques centres où se donnent des cours industriels, ils sont, sauf de rares exceptions, inappropriés aux besoins actuels de nos industries, les machines aidant à donner l'enseignement étant en quelques cas totalement démodées;

c) que l'enseignement y est trop théorique et pas communiqué, en nombre suffisant, par des praticiens. En dernier lieu, nous avons désiré savoir si nos jeunes diplômés des cours industriels se plaçaient avec assez de succès dans les industries. "Très rarement", "très difficilement", ou "pas du tout" furent les réponses, moins deux qui furent affirmatives.

Cinq fédérations pour le compte de leurs filiales ont répondu à cette enquête avec, en plus, un certain nombre de syndicats.

Il est regrettable que tous nos organismes syndicaux n'aient pas répondu à cette enquête, mais telle quelle, elle projette un aperçu de ce que peut être la situation générale de l'industrie dans notre province, com-

me conséquence de l'effort de guerre du Canada et, en second lieu, elle indique suffisamment les maux qui en résultent pour une immense partie de nos ouvriers, particulièrement pour la masse de ceux qui sont originaires de la province de Québec.

Notre devoir, chers délégués, sera de chercher les remèdes à ces maux.

En ce qui regarde les lacunes de l'enseignement technique et des cours de formation professionnelle, aussi bien que de la pénurie des Ecoles d'arts et métiers dont souffre la province de Québec, le premier remède à tout cela serait bien la nomination d'un directeur de l'enseignement technique, flanqué d'un conseil d'avisers; deux facteurs de stimulant et d'orientation dont l'enseignement technique et la formation professionnelle ont été privés chez nous durant ces cinq dernières années. Il faut que sans tarder soit réparé le tort inestimable fait depuis lors contre l'avancement de la jeunesse industrielle de notre province.

Une autre grave conséquence de la guerre, si elle dure un tant soit peu longtemps, sera la prolongation plus généralisée des heures de travail dans les industries où il est impossible de former deux équipes. D'autorité, le gouvernement fédéral peut décréter qu'il en soit ainsi pour l'exécution des contrats de guerre, comme c'est déjà le cas dans la construction. Mais tout de suite cela comporte l'obligation aux employeurs de payer le temps et demi pour les heures supplémentaires dans les cas où cela est stipulé dans des conventions collectives de travail ou même dans des ordonnances de la commission du salaire minimum. Seulement, des employeurs se déclarent incapables de payer plus que le taux régulier pour les heures supplémentaires, parce que pressés par les autorités d'accepter ces contrats.

Nous sommes ici en face d'un conflit de juridiction fédérale-

provinciale. Par le fait de l'état de guerre du Canada, et en vertu de la loi de mobilisation le gouvernement fédéral peut ordonner la prolongation des heures de travail dans l'exécution des contrats de guerre, en suspendant sa loi statutaire des huit heures sur tout contrat effectué

pour le compte du Fédéral. Mais comme ce statut ne dit mot concernant le taux des heures supplémentaires, ce point relève des contrats de travail entre employeurs et ouvriers, ainsi que des lois provinciales.

(A suivre)

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Té. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

L'Heure de boire une Dow

BIÈRE

Dow

ÉTABLIE 1790!

OLD STOCK